

**Province de Québec  
Municipalité de Hope Town  
MRC de Bonaventure**

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce 4 mars 2026 à 19 h.

**Sont présents :**

Siège n° 1 : Joanne Ross  
Siège n° 2 : Lida Francoeur  
Siège n° 3 : Guy Dubois  
Siège n° 4 : Tracy Major  
Siège n° 5 : Cynthia Lachance  
Siège n° 6 : Élisabeth Thériault

***Tous conseillers et tous présents, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.***

Assiste également à la séance: Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière.

025-2026

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

026 -2026

**LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX  
SUIVANTS : 7 JANVIER, 4 FÉVRIER ET 13 FÉVRIER 2026**

Il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Joanne Ross et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les minutes du 7 janvier, du 4 février et du 13 février 2026 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

027-2026

**COMPTES**

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes au montant de 33 935,76 \$ pour le mois de février 2026 soient acceptés et que la directrice générale soit autorisée à les payer. Je soussignée, Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

---

Sonia Aspirot DG – Greffière-trésorière

Adoptée

028-2026

**DON**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Hope Town fasse un don au montant de 25,00 \$ à la « Fondation des sourds du Québec », ainsi qu'un don de 50,00 \$ à la « Fondation Linda LeMore Brown ».

Adoptée

029-2026

**ORDRE DU JOUR – SITE INTERNET**

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** la publication de l'ordre du jour des séances du conseil sur le site internet de la Municipalité de Hope Town, avec la mention obligatoire que celui-ci est sujet à changement sans préavis jusqu'au moment de la séance.

Adoptée

030-2026

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT : 2026-09**

Mme Lida Francoeur, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Hope Town, le Règlement numéro 2026-09 modifiant le Règlement numéro 2011.09.99 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope Town sera adopté.

Ce règlement a pour objets et conséquences de remplacer le plan numéro TI-2008-08.11 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » par le plan numéro TI-2016-08.11 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » et d'abroger et remplacer la section concernant les zones d'érosion en bordure de la Baie des Chaleurs à la quatrième partie « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures » et son Annexe D par les plans « Carte 22A03-050-0206 (Hope Town) », « Carte 22A03-050-0306 (Gignac) » et « Carte 22A03-050-0307 (Saint-Godefroi) » ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

Adoptée

031-2026

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-09  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011.09.99, « PLAN D'URBANISME »  
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 2026-09 modifiant le Règlement numéro 2011.09.99 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 mars 2026, à compter de 19 h, à la salle municipale.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

032-2026

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2026-10**

Mme Tracy Major, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Hope Town, le Règlement numéro 2026-10 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town sera adopté.

Ce règlement a pour objets et conséquences d'ajouter les plans « Carte 22A03-050-0206 (Hope Town), Carte 22A03-050-0306 (Gignac) et Carte 22A03-050-0307 (Saint-Godefroi) » à l'Annexe B « Cartographie et cadre normatif afférents au contrôle de l'érosion dans les secteurs à risque d'érosion en bordure du littoral de la baie des Chaleurs » et abroger la cartographie existante « Évolution du littoral et unités géomorphologiques – municipalité de Hope Town ».

De remplacer le plan numéro IEFO-2008-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » par le plan numéro IEFO-2022.1-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » à l'Annexe C « Les paramètres pour l'application des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage » ainsi que tous les numéros de plan « IEFO-2008-25 » par « IEFO-2022.1-25 » dans le libellé du texte.

De remplacer le plan numéro TI-2008-08.11 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » par le plan numéro TI-2016-08.11 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » à l'Annexe D « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » ainsi que tous les numéros de plan « TI-2008-08.11 » par « TI-2016-08.11 » dans le libellé du texte.

De remplacer le plan numéro IE-2008-26 Cartographie afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Bonaventure » par le plan numéro IE-2022.1-26 « Cartographie

afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Bonaventure » à l'Annexe E « Cartographie : réglementation sur l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC » ainsi que tous les numéros de plan « IE-2008-26 » par « IE-2022.1-26 » dans le libellé du texte ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Hope Town informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Hope Town, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

Adoptée

033-2026

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011.09.100B, « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 2026-10 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 mars 2026, à compter de 19 h 30, à la salle municipale.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

034-2026

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2026-11**

Mme Joanne Ross, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Hope Town, le Règlement numéro 2026-11 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de modifier la classification des usages pour l'ensemble des zones du plan de zonage de la municipalité de Hope Town à l'exception des zones 6-AF, 8-AF, 13-L, 16-C et 17-C.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Hope Town informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Hope Town, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

Adoptée

035-2026

**ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011.09.100B, « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité que le 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2026-11 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Hope Town seront consultés sur le contenu de ce 1<sup>er</sup> projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 30 mars 2026, à compter de 20 h, à la salle du Conseil de la municipalité de Hope Town.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

036-2026

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2026-12 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

Monsieur Guy Dubois, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement 2026-12 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Adoptée

037-2026

**VIEILLE ÉCOLE – PLAN MIS À JOUR EN FONCTION DU CNB2020**

**ATTENDU QUE** la firme Pierre Bourdages architecte a déposé les plans révisés pour la construction de la Vieille École ;

**ATTENDU QUE** ces modifications ont été apportées afin d’assurer la conformité du projet aux normes du Code national du bâtiment 2020 (CNB 2020) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Tracy Major, appuyé par Joanne Ross et résolu à l’unanimité :

1. **D’ACCEPTER** et de confirmer les plans mis à jour présentés par la firme Pierre Bourdages architecte pour le projet de construction de la Vieille École ;
2. **D’AUTORISER** la poursuite des étapes subséquentes du projet sur la base de ces documents.

Adoptée

038-2026

**LEVÉE D’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la mairesse, Linda MacWhirter que la séance soit levée : 19 h 40.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

\_\_\_\_\_  
Linda MacWhirter

\_\_\_\_\_  
Sonia Aspirot